

COMPTÉ RENDU DE LA REUNION
DES DELEGUES DU PERSONNEL
Vendredi 20 novembre 2015

Présents :

Mme M.-A.Benoît (chef d'établissement – collège et coordination ASBR) – mabenoit@bury-rosaire.fr

M. F. Trotignon (chef d'établissement – lycée) – ftrotignon@bury-rosaire.fr

Mme M.-P. Clavier (chef d'établissement – école) – mpclavier@bury-rosaire.fr

M. P. Fournet (secrétaire général de l'ASBR) – pfournet@bury-rosaire.fr;

Mme Pessiot (déléguée du personnel enseignant – titulaire) – ppessiot@bury-rosaire.fr

Mme Oddou (déléguée du personnel d'éducation – titulaire) – loddou@bury-rosaire.fr

Mme Vezin (déléguée du personnel d'administration – titulaire) – bvezin@bury-rosaire.fr

Mme Grelier (déléguée du personnel d'éducation – titulaire) – agrelier@bury-rosaire.fr

Secrétaire : L. Oddou

Début de réunion : 9h00

Il n'y avait pas de question écrite pour cette réunion.

Nous avons abordé diverses questions telles que :

- **Les avantages en nature :**

Les avantages en nature du mois de septembre sont répertoriés sur la fiche de paie du mois d'août. Depuis l'application de la nouvelle convention collective en septembre 2015, le calcul des repas est fait quand le salarié est en activité et que l'établissement est ouvert. Ainsi, il faut bien faire attention de badger lors de la prise du repas au restaurant scolaire.

- Concernant le restaurant scolaire situé sur le site de Bury, une question a été posée sur la nouvelle organisation mise en place après les vacances de la Toussaint. Après plusieurs constats (les collégiens bousculés par les lycéens, le sentiment d'être mal accueillis à la cantine par certains élèves) les lycéens passent dorénavant aux alentours de 12h40. Ce début de service n'est pas respecté. les membres du service de restauration doivent assurer le réapprovisionnement jusqu'à la fin du service.

- **Peut-on inviter un non-élu au CHSCT ?**

Il est possible d'inviter en expertise un non-élu en fonction de l'ordre du jour ?

Un professeur de sport ne fait plus partie du CHSCT, il est possible de le remplacer par un autre professeur de sport qui désire faire partie du Comité.

- Les toilettes se trouvant au château de Bury posent question. Il est demandé une plus grande intimité. Les toilettes ont été aménagées selon les normes en vigueur, sur la ventilation. ainsi il n'y aura pas de changement. les seuls travaux qui seront effectués et finis durant les semaines à venir ce sont un Dyson, un meuble et éclairage.

Rappel : Il y a des toilettes à disposition au RDC du château, au 2^{ème} étage du château, au pigeonnier.

- La porte au niveau du laboratoire va être programmée (il y aura un déclenchement automatique). les doubles de la porte ont été commandés et devraient arriver d'ici quelques temps. ils seront distribués aux services concernés.
- Le plan Vigipirate est mis en place jusqu'à fin février il est donc recommandé d'être vigilant sur les sorties et entrées dans l'établissement. Des rondes de la police nationale se font autour des établissements scolaires. Certaines manifestations telles que le cross départemental, sorties... sont annulées suite aux événements.

Les délégués du personnel sont des représentants de l'établissement, ainsi un membre du délégué du personnel peut être invité aux réunions du comité d'entreprise.

Fin de la réunion 9h45